

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX  
Le 21 Avril 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 avril 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M VAGINAY Laurent, M LOMBARD Jean Marc, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie..

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme DUGELET Isabelle remplacée par M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément, M. MEUNIER Gérard,

Pouvoirs : Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M AUBRET Alain, Mme BOURNEZ Christine pouvoir à M FAYOLLE Jean, M VIODRIN Jérôme pouvoir à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M JARSAILLON Philippe pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBLANC Florence, (Saint Hilaire sous Charlieu)

**N°2022/N°076**

**OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DE BELMONT DE LA  
LOIRE – SCI MV IMMO PROJET ART EN BOIS**

M. le Président explique aux conseillers communautaires que M. Victor CHASSIGNOL gérant de l'entreprise Art en Bois située à Belmont de la Loire, spécialisée dans la construction de maisons en ossature bois, a investi dans de nouvelles machines. Dans les prochaines années, il va être amené à prendre la gérance de la scierie de son père installée à côté de son entreprise dans Belmont. Il souhaite acquérir une première parcelle de la zone des 4 Vents à Belmont – parcelle n°1589 - afin de construire un bâtiment pour accueillir la scierie (installée actuellement dans le bourg de Belmont-de-la-Loire) et pour créer une partie bureaux ; puis une seconde parcelle - n°1578 – pour y construire un bâtiment de stockage.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente de la parcelle 1589 et d'une partie de la parcelle 1578 d'une superficie d'environ 8 000 m<sup>2</sup> de la zone d'activités des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire pour le projet de Monsieur CHASSIGNOL,
- Fixe le prix de vente des surfaces utiles à 6,50 € HT / m<sup>2</sup>, le reste des surfaces (talus) étant cédé gracieusement,
- Dit que l'acquisition des parcelles se fera par le biais de la SCI MV IMMO,
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de 10 ans sans accord préalable de la Communauté de Communes
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de preneur
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces opérations

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220421-N2022-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil VINGT DEUX  
Le 21 Avril 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 avril 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M VAGINAY Laurent, M LOMBARD Jean Marc, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie,.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme DUGELET Isabelle remplacée par M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément, M. MEUNIER Gérard,

Pouvoirs : Mme CALLEN Marie-Christine pouvoir à M AUBRET Alain, Mme BOURNEZ Christine pouvoir à M FAYOLLE Jean, M VIODRIN Jérôme pouvoir à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M JARSAILLON Philippe pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBLANC Florence, (Saint Hilaire sous Charlieu)

**N°2022/N°077**

**OBJET : SUPPRESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR ACCES ZONE DE  
CUINZIER**

M. le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes dispose actuellement d'un droit de passage sur des parcelles à proximité de la zone intercommunale de Cuinzier. Charlieu Belmont Communauté a été contactée dans le cadre de la vente des parcelles 1438, 35 et 1669 sur la commune de Cuinzier pour éventuellement renoncer à ce droit de passage. Par ailleurs, l'agriculteur, avec qui la collectivité a signé une convention d'occupation précaire, a confirmé que pour l'entretien des parcelles 33 et 32 situées à proximité de la zone intercommunale de Cuinzier (parcelles prévues de l'extension de la zone) il utilise un autre accès.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accepte que la Communauté de Communes renonce au droit de passage sur les parcelles 1438, 35 et 1669 sur la commune de Cuinzier
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces opérations aux frais des propriétaires des parcelles 1438, 35 et 1669

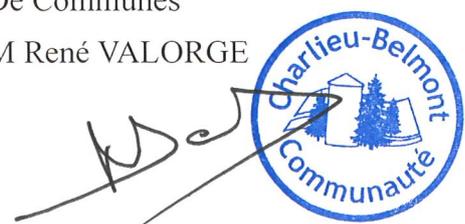
Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220421-N2022-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### L'an deux mil VINGT DEUX

**Le 21 Avril 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 avril 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M VAGINAY Laurent, M LOMBARD Jean Marc, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme DUGELET Isabelle remplacée par M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément, M. MEUNIER Gérard,

Pouvoirs : Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M AUBRET Alain, Mme BOURNEZ Christine pouvoir à M FAYOLLE Jean, M VIODRIN Jérôme pouvoir à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M JARSAILLON Philippe pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBLANC Florence, (Saint Hilaire sous Charlieu)

### N°2022/N°078

## OBJET : AIDE AU RACCORDEMENT SUITE A UNE IMPLANTATION SUR LA ZONE DE POUILLY SOUS CHARLIEU – PROJET BAILLY DI GUSTO

M. le Président rappelle que par délibération en date du 21 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une aide forfaitaire de 1 200 € par entreprise permettant de couvrir les frais de raccordement à la fibre optique pour les constructions neuves sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, St Nizier sous Charlieu, Pouilly sous Charlieu, Briennon, St Denis de Cabanne, Belmont de la Loire et Cuinzier.

Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement à la fibre optique.

Par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un terrain d'une superficie de 2 744 m<sup>2</sup> sur la ZA des Beluzes à Pouilly sous Charlieu pour le projet de Mr BAILLY et Mme DI GUSTO au prix de vente de 15 € HT / m<sup>2</sup> et ce, pour installer un bâtiment de stockage ainsi des box à loue. La vente du terrain a été réalisée en janvier 2021.

Monsieur BAILLY et Madame DI GUSTO ont sollicité la Communauté, afin d'obtenir l'aide pour le raccordement fibre à hauteur de 1 200 € (montant HT), en faisant parvenir la facture acquittée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'attribution de l'aide au raccordement fibre au profit de Monsieur BAILLY et Madame DI GUSTO à hauteur de 1 200 €,
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section d'investissement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220421-N2022-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT DEUX****Le 21 Avril 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 avril 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M VAGINAY Laurent, M LOMBARD Jean Marc, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme DUGELET Isabelle remplacée par M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément, M. MEUNIER Gérard,

Pouvoirs : Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M AUBRET Alain, Mme BOURNEZ Christine pouvoir à M FAYOLLE Jean, M VIODRIN Jérôme pouvoir à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M JARSAILLON Philippe pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBLANC Florence, (Saint Hilaire sous Charlieu)

**N°2022/N°079****OBJET : CONVENTION MA BOUTIQUE, VITRINES DE ROANNE, OFFICE DE TOURISME ET COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE DISPOSITIF CHEQUES CADEAUX 2022 2023**

M. le Président informe le Conseil Communautaire que depuis septembre dernier, le service économie est mobilisé par l'Union Commerciale Charlieu ma Boutique pour les aider à travailler sur une nouvelle convention avec les Vitrines de Roanne, pour la mise en place et la gestion des chèques cadeaux.

Il s'agit d'une convention pour l'année 2022/2023 avec les signataires suivants : VITRINES DE ROANNE / UC CHARLIEU MA BOUTIQUE / OFFICE DU TOURISME DE CHARLIEU BELMONT / CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE,

- Produits proposés par les Vitrines de Roanne : Chèques Cad'Oh ! + guide listing annuel, cartes cadeaux, bons dématérialisés, carte de fidélité, visibilité sur le site des Vitrines de Roanne et le futur site, Partage de posts sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), et suivis et accès aux remboursements cartes cadeaux et bons dématérialisés via l'appli « my Terminal »
- Gouvernance : un représentant de l'UC Charlieu ma Boutique va intégrer les réunions stratégiques des Vitrines de Roanne
- Mobilisation d'un minimum de 25 commerçants acceptant les produits proposés
- Un coût de 178,80 € HT/ an / commerçant,
- Une contribution à Charlieu Belmont Communauté est demandée pour un montant de 2 500 € / an pour 25 commerçants. La subvention pourrait être majorée jusqu'à 3 000 € si le nombre de commerçants du territoire de Charlieu Belmont Communauté était en croissance.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention 2022-2023 avec les vitrines de Roanne, Charlieu Ma Boutique, l'Office de tourisme,

- Approuve l'attribution d'une subvention annuelle à l'UC Charlieu ma Boutique pour soutenir l'action « programme boost » pour un montant de 2 500 € en 2022 et en 2023, étant précisé que la subvention pourrait être majorée par avenant jusqu'à 3 000 € si le nombre de commerçants du territoire de Charlieu Belmont Communauté était en croissance
- Dit que la dépense sera prévue en section de fonctionnement du budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220421-N2022-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 21 Avril 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 avril 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M VAGINAY Laurent , M LOMBARD Jean Marc, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie,.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme DUGELET Isabelle remplacée par M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément, M. MEUNIER Gérard,

Pouvoirs : Mme CALLEN Marie-Christine pouvoir à M AUBRET Alain, Mme BOURNEZ Christine pouvoir à M FAYOLLE Jean, M VIODRIN Jérôme pouvoir à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M JARSAILLON Philippe pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBLANC Florence, (Saint Hilaire sous Charlieu)

**N°2022/N°080**

**OBJET : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DECHETS MENAGERS 2021**

Monsieur le Vice-président en charge de la réduction des déchets ménagers présente aux conseillers communautaires le rapport d'activité du services déchets ménagers pour l'année 2021.

Evolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles depuis 2013 :

<u>Année</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Ratio kg/hab/an</u>	<u>Evolution tonnage %</u>
<u>2013</u>	3 262.00	139.54	
<u>2014</u>	3 239.28	138.05	- 0.69
<u>2015</u>	3 144.58	133.73	- 2.92
<u>2016</u>	2 529.50	107.88	- 19.56
<u>2017</u>	2 513.22	107.09	- 0.64
<u>2018</u>	2 498.76	106.64	- 0.57
<u>2019</u>	2 411.08	103.20	- 3.51
<u>2020</u>	2 382.70	102.01	- 1.17
<u>2021</u>	2 401.70	102.71	+ 0.79

## Communes concernées

## Taux moyen de présentation des bacs à la collecte 2021

Arcinges	19.00 %
Belleroche	19.10 %
Belmont de la Loire	22.70 %
Boyer	19.40 %
Briennon	23.50 %
Chandon	19.70 %
Charlieu	26.00 %
Cuinzier	23.30 %
Ecoche	20.60 %
Jarnosse	17.30 %
La Benisson-Dieu	20.00 %
La Gresle	20.20 %
Le Cergne	22.80 %
Maizilly	18.70 %
Mars	16.60 %
Nandax	24.10 %
Pouilly Sous Charlieu	23.40 %
Saint Denis de Cabanne	20.40 %
Saint Germain la Montagne	17.90 %
Saint Hilaire Sous Charlieu	19.70 %
Saint Nizier Sous Charlieu	24.20 %
Saint Pierre la Noaille	21.70 %
Sevelinges	21.00 %
Villers	21.20 %
Vougy	22.10 %
Taux moyen général 2021 :	22.40 % (22.40 % en 2020)

## Résultats collecte sélective de l'année 2021 :

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Tonnages Papiers collectés	455.60	427.70	423.74	- 0.93 %
Tonnages Verre collectés	781.64	884.22	902.20	+ 2.03 %
Tonnages Emballages ménagers collectés	552.90	690.30	745.08	+ 7.94 %
Tonnages refus Emballages centre de tri + freinte	148.82	205.23	241.37	+ 17.61 %

Entrées déchèteries.

Nature	Pouilly		Belmont	
	2020	2021	2020	2021
1/ Particuliers	62 081	80 232	9 247	10 207
2/ Services techniques	2 236	2 330	114	93
3/ Artisans/Commerçants	2 912	2 717	173	200
Total	67 229	85 279	9 534	10 500
Progression annuelle	- 40.82 %	+ 26.85 %	- 11.60 %	+ 10.13 %

BILAN VALORISATION PAR FLUX.	2020	2021	Variation
Tonnages ordures ménagères	2 382.70	2 401.70	+ 0.79 %
Tonnages non-recyclables déchèteries	1 044.94	1 135.44	+ 8.66 %
Tonnages refus + freinte centre de tri	205.23	241.37	+ 17.61 %
<b>TOTAL ENFOUISSEMENT (NON VALORISE)</b>	<b>3 632.87</b>	<b>3 778.51</b>	<b>+ 4.00 %</b>
Tonnages déchèteries recyclés (hors recyclables secs et textiles)	6 961.048	9 622.66	+ 38.24 %
Tonnages journaux/magazines/revues (avec déchèterie, Valorise et centre de tri avec GM)	546.078	549.895	+ 0.70 %
Tonnages emballages ménagers enlevés	424.536	580.060	+ 36.63 %
Tonnages verre (avec déchèterie)	982.68	1 040.26	+ 5.86 %
Tonnages collecte cartons PAP	179.70	226.50	+ 26.04 %
Textiles	63.516	100.823	+ 58.74 %
<b>TOTAL VALORISE</b>	<b>9 157.558</b>	<b>12 120.198</b>	<b>+ 32.35 %</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>12 790.428</b>	<b>15 898.708</b>	<b>+ 24.30 %</b>
<b>PART VALORISEE</b>	<b>71.60 %</b>	<b>76.23 %</b>	

Chiffres 2020 marqués par la crise sanitaire COVID (confinement général puis couvre-feu) ce qui aura eu une influence importante sur les tonnages produits et qui explique en partie les écarts 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021
Part valorisée	72.55	72.99	73.41	71.60	76.23

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le rapport d'activité du service déchets ménagers pour l'année 2021 (en annexe)

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220421-N2022-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2022



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 21 Avril à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 avril 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M VAGINAY Laurent, M LOMBARD Jean Marc, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédés, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme DUGELET Isabelle remplacée par M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément, M. MEUNIER Gérard,

Pouvoirs : Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M AUBRET Alain, Mme BOURNEZ Christine pouvoir à M FAYOLLE Jean, M VIODRIN Jérôme pouvoir à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M JARSAILLON Philippe pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBLANC Florence, (Saint Hilaire sous Charlieu)

**N°2022/N°081**

### **OBJET : INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES A BELMONT DE LA LOIRE ET A VOUGY**

M. DESCAVE, Vice-président en charge du développement durable, rappelle que par délibération n° 2017/201 la collectivité a transféré la compétence optionnelle Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) au SIEL pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2018. A ce titre, le SIEL règle les factures d'électricité et de communication consommées par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les abonnements correspondants et est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau de bornes de recharge. Actuellement, une seule borne a été installée, située place de la Bouverie à Charlieu.

Début 2022, le SIEL a informé la collectivité qu'il bénéficiait d'une subvention dans le cadre du plan de relance (plafonnée à 80% en investissement) afin de pouvoir doter des communes rurales de bornes de recharges électriques. Charlieu Belmont pourrait bénéficier de 2 nouvelles bornes sur son territoire. Après étude des sites les plus favorables à l'implantation de nouvelles bornes, il est proposé de valider l'installation d'une borne à Belmont de la Loire, située sur le parking entre l'église et la mairie ; et d'une seconde à Vougy, sur le parking devant la pharmacie, à proximité des commerces.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré avec 37 voix pour et 1 contre, le Conseil Communautaire,

- Approuve la mise en place d'une borne située à Belmont de la Loire, située sur le parking entre l'église et la mairie
- Approuve la mise en place d'une autre borne à Vougy, sur le parking devant la pharmacie, à proximité des commerces
- Met à disposition du SIEL les ouvrages correspondants pour la durée restante de l'adhésion à la compétence optionnelle
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et notamment le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages

- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget principal pour les contributions et la constatation comptable de la mise à disposition des ouvrages.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220421-N2022-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 21 Avril 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 avril 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M VAGINAY Laurent, M LOMBARD Jean Marc, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme DUGELET Isabelle remplacée par M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément, M. MEUNIER Gérard,

Pouvoirs : Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M AUBRET Alain, Mme BOURNEZ Christine pouvoir à M FAYOLLE Jean, M VIODRIN Jérôme pouvoir à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M JARSAILLON Philippe pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBLANC Florence, (Saint Hilaire sous Charlieu)

**N°2022/N°082**

**OBJET : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA SAEM  
ABATTOIRS DE CHARLIEU**

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que Charlieu Belmont Communauté est actionnaire majoritaire de la S.A.E.M « Abattoirs du Pays de Charlieu ». Monsieur le Président présente ensuite le rapport d'activité de la SAEM Abattoirs de Charlieu pour l'année 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve le rapport d'activité de la SAEM Abattoirs de Charlieu pour l'année 2021 (en annexe)

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220421-N2022-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT DEUX****Le 21 Avril 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 avril 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M VAGINAY Laurent, M LOMBARD Jean Marc, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme DUGELET Isabelle remplacée par M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément, M. MEUNIER Gérard,

Pouvoirs : Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M AUBRET Alain, Mme BOURNEZ Christine pouvoir à M FAYOLLE Jean, M VIODRIN Jérôme pouvoir à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAVE Guillaume, M JARSAILLON Philippe pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBLANC Florence, (Saint Hilaire sous Charlieu)

**N°2022/N°083****OBJET : DEMANDE DE DEROGATION POUR UN PASSAGE EN C 0.5 POUR  
LA COLLECTE DES OMR**

Monsieur le Vice-président en charge de la réduction des déchets ménagers rappelle aux conseillers communautaires qu'en janvier 2022, par délibération 2022-011, le choix du scénario n°1 pour le futur marché de collecte des ordures ménagères résiduelles a été validé. Ce scénario prévoit le passage de C1 à C0.5 sur l'ensemble du territoire, sauf cas particuliers.

Pour cela il est nécessaire de mettre en place une dérogation préfectorale pour 6 ans, pour une mise en place au 1er janvier 2023, conformément aux articles ci-dessous :

Article R2224-24 du CGCT

Modifié par Décret n°2016-288 du 10 mars 2016 - art. 1

I. – Dans les zones agglomérées groupant plus de 2 000 habitants permanents, qu'elles soient comprises dans une ou plusieurs communes, les ordures ménagères résiduelles sont collectées au moins une fois par semaine en porte à porte.

II. – Dans les autres zones, les ordures ménagères résiduelles sont collectées au moins une fois toutes les deux semaines en porte à porte.

III. – Dans les communes touristiques au sens de l'article L. 133-11 du code du tourisme et en périodes touristiques dans les zones agglomérées groupant plus de 2 000 habitants, les ordures ménagères résiduelles sont collectées au moins une fois par semaine en porte à porte.

IV. – Les dispositions des I, II et III ne s'appliquent pas dans les zones où a été mise en place une collecte des ordures ménagères résiduelles par apport volontaire, dès lors que cette collecte offre un niveau de protection de la salubrité publique et de l'environnement ainsi qu'un niveau de qualité de service à la personne équivalents à ceux de la collecte en porte à porte.

Article R2224-29 CGCT

Version en vigueur depuis le 13 mars 2016 -Modifié par Décret n°2016-288 du 10 mars 2016 - art. 1

Le préfet peut édicter des dispositions dérogeant temporairement ou de façon saisonnière aux articles R. 2224-24 et R. 2224-25, par arrêté motivé, pris après avis de l'organe délibérant des communes ou des groupements

de collectivités territoriales compétents pour la collecte des déchets des ménages et du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Ces dispositions sont prises pour une durée ne pouvant excéder six ans

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Rend un avis favorable pour solliciter une dérogation préfectorale temporaire de 6 ans afin de permettre un passage en C 0.5 pour la collecte des OMR (sauf situations spécifiques) sur l'ensemble des communes y compris celles regroupant plus de 2 000 habitants, et ce à compter du 1er janvier 2023,
- Valide le dossier de demande de dérogation ci annexé

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220421-N2022-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 21 Avril 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 avril 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M VAGINAY Laurent, M LOMBARD Jean Marc, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme DUGELET Isabelle remplacée par M VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément, M. MEUNIER Gérard,

Pouvoirs : Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M AUBRET Alain, Mme BOURNEZ Christine pouvoir à M FAYOLLE Jean, M VIODRIN Jérôme pouvoir à M VALORGE René, M LAMARQUE Michel pouvoir à Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice pouvoir à M DESCAYE Guillaume, M JARSAILLON Philippe pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : Mme LEBLANC Florence, (Saint Hilaire sous Charlieu)

**N°2022/N°084**

**OBJET : MODIFICATION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. le Vice-président en charge des Ressources Humaines informe le Conseil Communautaire du besoin de conforter l'effectif du service technique sur 2.5 ETP (hors agents en charge de l'entretien ménager des locaux). Il y a lieu d'ouvrir un poste d'adjoint technique (la charge est actuellement existante pour la collectivité sous la forme de contrats de travail).

Une modification partielle du tableau des effectifs est proposée comme suit :

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<b><u>Technicien Territorial :</u></b>			
- Technicien territorial principal de 1ère classe	TC	2	
- Technicien territorial principal de 2ème classe	TC	1	
- Technicien territorial	TC	1	
<b><u>Agent de maîtrise Territorial :</u></b>			
- Agent de maîtrise principal	TC	2	
- Agent de maîtrise	TC	1	

<u>Adjointes techniques territoriales :</u>			
- Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	2	
- Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	2	
- Adjoint technique territorial	TC	5 +1	1 <sup>er</sup> juin

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à valider les modifications partielles du tableau des effectifs telles que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220421-N2022-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2022